

Publié le 11 septembre 2013

## ÉcoQuartiers : Les Epl décrochent les premiers labels

Les premiers labels ÉcoQuartier ont été décernés le 9 septembre par Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement. Neuf des treize lauréats sont des Epl, démontrant la capacité d'innovation de ces entreprises.



C'est une nouvelle reconnaissance pour le travail des Entreprises publiques locales. Neuf des treize labels EcoQuartier, les tout premiers décernés, ont été remis le 9 septembre à des Epl<sup>1</sup> par la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement.

En s'appuyant sur leur savoir-faire, et un statut qui combine souplesse du privé, transparence et intérêt général, les Entreprises publiques locales ont insufflé dans l'hexagone une dynamique d'innovation et de développement durable dont bénéficient aujourd'hui de nombreux projets d'aménagement. Les Epl s'étaient déjà distinguées lors des deux Palmarès nationaux EcoQuartier en [2009](#) et [2011](#) en représentant plus de la moitié des projets lauréats. Trois d'entre eux, la Zac de Bonne (Grenoble - [Sages](#)), l'écoquartier du plateau de Haye (Grand Nancy - [Sem Solorem](#)), et la zone de l'Union (Lille Métropole - [Sem Ville Renouvelée](#)) avaient même décroché le Grand Prix national.

### **Une nouvelle étape pour les écoquartiers**

Lancé officiellement en décembre 2012, ce nouveau label vise « à encourager, accompagner et valoriser les projets d'aménagement et d'urbanisme durables » jugés les plus remarquables. Il ne

peut être obtenu que « lorsqu'au moins 50 % des espaces et équipements publics et 30 % des bâtiments sont livrés ». Parmi la vingtaine de critères d'évaluation retenus par les experts : le pourcentage de logements sociaux, de places de stationnement, ou encore de chaleur produite par les EnR prévu dans l'écoquartier.

Pour le ministère de l'Égalité des territoires, « urbanisme et aménagement doivent s'engager en direction d'une transition écologique ». La démarche ÉcoQuartier, lancée en 2008, veut ainsi promouvoir « des projets exemplaires d'aménagement durable ». Fortement investies dans les deux appels à projets de 2009 (160 dossiers) et de 2011 (394 dossiers), les collectivités ont répondu à l'appel. Elles sont aujourd'hui plus de 500 à avoir rejoint le Club national ÉcoQuartier.

La création du label « achève la phase d'expérimentation de la démarche ÉcoQuartier et inaugure celle de sa consolidation et de son développement sur l'ensemble du territoire », explique le ministère. L'enjeu est important : Les 394 projets de l'appel à projets de 2011 représentent déjà pas moins de 200 000 logements programmés, dont près de 66 000 logements sociaux (31 %). De nouveaux quartiers se préparent à voir le jour dans une dynamique économique, sociale et écologique innovante, sous l'impulsion des collectivités locales, via des Epl.

---

<sup>1</sup> Les 9 Epl qui ont obtenus le label écoquartiers sont :  
[Saem Val de Seine Aménagement](#) - Le Trapèze (Boulogne, 92)  
[Sages](#) - Zac de Bonne (Grenoble, 38)  
[Siemp](#) - Fréquel-Fontarabie (Paris, 75)  
[Sela](#) - Zac des Perrières (La Chapelle sur Erdre, 44)  
[Sedre](#) - Ravine Blanche (Saint-Pierre, 974)  
[Innovia](#) - Bouchayer-Vialley (Grenoble, 38)  
[Soreli](#) - Les Rives de la Haute-Deule (Lille, 59)  
[Serl](#) - La Duchère (Lyon, 69)  
[Semavip](#) - Claude Bernard (Paris, 75)

---